

doc  
CA1  
EA  
92V35  
FRE

DOCS  
CA1 EA 92V35 FRE  
Visite de la Ministre McDougall a  
Kiev, Moscou et Prague. --  
43262863

# News Release

Secretary of  
State for  
External Affairs



# Communiqué

Secrétaire d'État  
aux Affaires  
extérieures

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

MAY 22 1992

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTRE

N° 22

Le 23 janvier 1992

## VISITE DE LA MINISTRE McDOUGALL À KIEV, MOSCOU ET PRAGUE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui qu'elle effectuera une tournée à Kiev, Moscou et Prague du 26 au 31 janvier prochains.

M<sup>me</sup> McDougall arrivera à Kiev le 26 janvier. Elle y aura des entretiens avec le Président ukrainien, M. Leonid Kravchuk, et le ministre des Affaires étrangères, M. Anatoly Zlenko. M<sup>me</sup> McDougall signera une déclaration établissant des relations diplomatiques entre le Canada et l'Ukraine.

Le 27 janvier, la Ministre sera à l'aéroport Borispil de Kiev, où elle accueillera le premier vol du pont aérien organisé pour acheminer l'aide humanitaire de 6 millions de dollars accordée par le Canada aux pays de l'ancienne URSS et aux États baltes.

De Kiev, M<sup>me</sup> McDougall se rendra à Moscou, où elle prendra la tête de la délégation canadienne aux négociations multilatérales sur la paix au Moyen-Orient, les 28 et 29 janvier.

Les 30 et 31 janvier, la Ministre sera à Prague, où elle participera à la deuxième réunion du Conseil des ministres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Les ministres discuteront des récents événements en Europe ainsi que des préparatifs de la Réunion de suivi de la CSCE, qui doit s'amorcer à Helsinki, en Finlande, au mois de mars. Il est probable, par ailleurs, qu'ils feront le point sur la question de l'adhésion à la CSCE de certaines républiques de l'ancienne URSS. M<sup>me</sup> McDougall fera valoir les préoccupations du Canada concernant la non-prolifération

73-262-563

External Affairs and  
International Trade Canada

Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada

Canada

nucléaire et les transferts d'armements conventionnels et insistera sur le rôle de la CSCE dans la gestion des conflits en Europe.

La Ministre sera de retour à Ottawa le 1<sup>er</sup> février pour la visite de travail, au Canada, du Président russe M. Boris Eltsine.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874

---

CONTEXT

---



---

CONTEXTE

---

RÉUNION DE SUIVI DE HELSINKI

La prochaine réunion de suivi de la CSCE se déroulera de mars à juillet 1992 à Helsinki, en Finlande. Elle sera ouverte par les ministres des Affaires étrangères de la CSCE le 24 mars. Elle devrait se terminer vers le 10 juillet par un sommet des chefs d'État et de gouvernement d'une durée de deux jours.

Il s'agira de la quatrième des assemblées plénières de la CSCE consacrées au suivi de la Conférence de Helsinki, qui a débouché sur l'adoption d'un document historique, l'Acte final de Helsinki, en 1975. La réunion portera sur toute la gamme des questions examinées par la CSCE, habituellement divisées en trois catégories : principes généraux et sécurité militaire; questions économiques, questions liées aux sciences et à la technologie et questions environnementales; aide humanitaire et sujets connexes.

Au moment de l'ouverture de la réunion de suivi, la CSCE comptera peut-être près de 50 États membres, ce qui mettra à l'épreuve sa capacité de gérer les conflits en Europe. La réunion de Helsinki se concentrera sur les moyens de renforcer les fonctions de prévention et de règlement des conflits de la CSCE, par exemple l'organisation de missions d'enquête et d'aide.

La réunion de suivi de Helsinki devrait renforcer le processus de la CSCE et accroître la capacité de celle-ci d'assurer la démocratie, la sécurité et le respect des droits de l'homme en Europe. Les participants établiront le mandat d'un nouveau dialogue sur la sécurité en Europe prévoyant notamment de nouvelles mesures de contrôle des armements et de renforcement de la confiance. Pour la première fois, tous les pays membres de la CSCE participeront à ce dialogue.

À Helsinki, le Canada réaffirmera l'importance qu'il attache au maintien du caractère intégral de la CSCE, qui réunit des pays des deux côtés de l'Atlantique et de toute l'Europe pour l'examen d'un large éventail de questions allant du contrôle des armement au développement démocratique.

Janvier 1992

---

CONTEXT

---



---

CONTEXTE

---

### LES INSTITUTIONS DE LA CSCE

Au Sommet de Paris, en novembre 1990, les chefs d'État et de gouvernement des pays de la CSCE ont décidé, pour la première fois, de mettre sur pied un modeste cadre institutionnel pour compléter le dialogue politique en cours à la CSCE. Par la «Charte de Paris pour une nouvelle Europe», ils ont créé :

- ° un petit **Secrétariat de la CSCE** à Prague, pour assurer le soutien administratif du processus de consultations politiques;
- ° un **Centre de prévention des conflits** à Vienne, pour aider le Conseil des ministres des Affaires étrangères à réduire le risque de conflits; et
- ° un **Bureau des élections libres** à Varsovie, pour faciliter les contacts et l'échange d'informations sur les élections dans les États participants.

En outre, ils ont établi un cycle de consultations politiques régulières, à savoir :

- ° des réunions bisannuelles des chefs d'État et de gouvernement;
- ° des réunions des ministres des Affaires étrangères (en **Conseil**) au moins une fois l'an, ces réunions constituant l'enceinte centrale des consultations politiques dans le cadre du processus de la CSCE; et
- ° des réunions périodiques d'un **Comité de hauts fonctionnaires**.

Les ministres des Affaires étrangères de la CSCE se sont réunis pour la première fois en Conseil, à Berlin, les 19 et 20 juin 1991. Lors de cette rencontre, les ministres ont convenu d'un mécanisme permettant la convocation de réunions d'urgence du Comité de hauts fonctionnaires, sans qu'il soit besoin d'obtenir le consensus habituel.

Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada

External Affairs and  
International Trade Canada

Canada

Un mois après sa mise en place, le **Mécanisme d'urgence** a servi à convoquer une réunion du Comité pour discuter de la situation en Yougoslavie. Les hauts fonctionnaires ont tenu par la suite plusieurs réunions sur cette question, ainsi qu'un certain nombre de réunions ordinaires afin d'examiner l'évolution du processus de la CSCE.

Compte tenu du rôle important que les parlementaires peuvent jouer dans le processus de la CSCE et du désir exprimé par les chefs d'État et de gouvernement de les voir participer davantage à ce processus, une **Assemblée parlementaire de la CSCE** a été établie par des membres des parlements des États participants réunis à Madrid, en avril 1991. L'Assemblée tiendra sa première réunion à Budapest en juillet 1992.

Au cours de la deuxième réunion du Conseil, à Prague, les ministres des Affaires étrangères devraient adopter des mesures en vue de renforcer les institutions de la CSCE. En outre, les ministres pourraient convenir de transformer le Bureau des élections libres en «Bureau du développement démocratique et des droits de l'homme». Ce mandat élargi permettrait à la CSCE d'aider certains pays à surmonter les difficultés liées à la consolidation des institutions démocratiques pluralistes et à l'application de la primauté du droit.

---

CONTEXT

---



---

CONTEXTE

---

LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (CSCE)

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), que l'on appelle parfois le «Processus d'Helsinki», est un ensemble de conférences et d'accords auquel participent actuellement le Canada, les États-Unis, et 36 pays d'Europe.

Inaugurée en 1973, la CSCE marque le début d'un nouveau dialogue «Est-Ouest» fondé sur le principe selon lequel la sécurité n'est pas uniquement fonction des armes, mais aussi le résultats des forces combinées de la démocratie, de la dignité humaine, de la prospérité économique et de la coopération dans tous les domaines - culturel, commercial, politique, environnemental et militaire. Pour que ce dialogue se perpétue, il est important que des États européens et d'outre-Atlantique y participent.

L'Acte final d'Helsinki, signé en août 1975, comprend trois «corbeilles» sur les divers aspects de la sécurité coopérative. L'Acte n'est pas un traité ayant force obligatoire, mais il lie politiquement tous les États en ayant accepté les dispositions.

La première corbeille comporte deux sections. La première contient un énoncé de dix grands principes de comportement international pour les États membres. Ces principes concernent l'égalité souveraine, le non-recours à la force, l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends, la non-intervention dans les affaires intérieures, le respect des droits de la personne et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la coopération entre les États et le respect des obligations assumées conformément au droit international.

La deuxième section de cette corbeille porte sur des questions de sécurité et sur les mesures de confiance destinées à dissiper partiellement le secret entourant les opérations militaires, de même que sur d'autres aspects de la sécurité, du désarmement et du contrôle des armements.

La deuxième corbeille traite de la coopération dans les domaines de l'économie, de la science et de la technologie et de l'environnement. Elle comprend des mesures pour valoriser la coopération économique, y compris l'échange de données économiques et commerciales, l'amélioration des relations

d'affaires et la coopération industrielle. Elle encourage aussi les efforts de coopération portant sur le transport, le tourisme et la migration de la main-d'oeuvre. Elle contient en outre une importante partie sur la protection de l'environnement.

La troisième corbeille traite de la coopération dans les domaines humanitaires et autres. Ses principaux thèmes sont les relations entre les personnes (y compris la réunion des familles, la liberté de déplacement, les normes applicables à la délivrance de visas et aux mariages entre citoyens d'États différents), l'amélioration de la diffusion de l'information (parlée, écrite, filmée, radiodiffusée et télévisée), l'amélioration des conditions de travail des journalistes, ainsi que la coopération et les échanges dans le domaine de la culture et de l'éducation.

Après Helsinki, des réunions de suivi ont eu lieu à Belgrade (1977-1978), à Madrid (1980-1983) et à Vienne (1986-1989). La prochaine commencera à Helsinki le 24 mars 1992. Des rencontres d'experts, de plus courte durée, portant sur des questions précises, comme les relations humaines et le règlement pacifique des différends, ont aussi été organisées.

Les changements historiques survenus en Europe au cours des dernières années ont étendu le champ d'action de la CSCE pour établir un nouveau cadre de sécurité en Europe fondé sur la coopération et non sur la confrontation. En 1989, le document de clôture de la réunion de suivi de Vienne est sorti des sentiers battus parce qu'il comportait des engagements de grande portée dans tous les domaines visés par la CSCE, particulièrement dans le cas des droits de la personne. Le document aborde en détail les questions des droits des minorités, la lutte contre la haine, le racisme et l'anti-sémitisme et favorise la tolérance.

La Conférence de Bonn sur la coopération économique en Europe (mars 1990) a été une étape critique du traitement des questions économiques dans le cadre de la CSCE. Tous les États participants ont accepté que l'accroissement de la coopération et de l'intégration économique repose sur les principes qui sous-tendent les économies de marché.

De même, la Conférence de Copenhague sur la dimension humaine (juin 1990) a renforcé l'engagement pris initialement dans l'Acte final, les États participants s'étant déclarés convaincus que le «plein respect des droits de la personne et des libertés fondamentales ainsi que la création de sociétés fondées sur la démocratie et la suprématie du droit sont essentiels à l'établissement en Europe d'un climat durable de paix, de sécurité, de justice et de coopération» (traduction).

En novembre 1990, le Sommet de Paris réunissant les chefs d'État et de gouvernement des pays de la CSCE, marquait la fin de la Guerre froide en Europe; les participants y ont mis sur pied des institutions propre à résoudre les problèmes futurs et à tirer profit des occasions qui allaient se présenter.

De cette réunion est issue la fameuse «Charte de Paris pour une nouvelle Europe» qui annonce une Europe pacifique, démocratique et unie, axée sur les relations amicales entre les 34 pays participants.

L'une des principales réalisations de la CSCE est d'avoir pu maintenir un dialogue «Est-Ouest», même dans les moments de tension entre les deux blocs. L'Acte final a donné un élan politique et conféré un caractère légitime aux activités en faveur des droits de la personne, telle que celles menées en URSS par les groupes de surveillance de l'Accord d'Helsinki, en Tchécoslovaquie par le groupe Charte 77, et en Pologne par le Comité de défense des travailleurs. Dans cette nouvelle ère des relations internationales, la CSCE constitue le pilier du système de sécurité européenne qui est en pleine mutation.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1992, les pays membres de la CSCE sont : l'Albanie, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République fédérative tchèque et slovaque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Fédération de Russie, Saint-Marin, le Saint-Siège, la Suède, la Suisse, la Turquie et la Yougoslavie.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20068863 1

DOCS

CA1 EA 92V35 FRE

Visite de la Ministre McDougall a  
Kiev, Moscou et Prague. --

43262863



60984 81800